

Endroits réservés à la pêche à la mouche

Certains plans d'eau, généralement situés dans les zecs, sont réservés à la pêche à la mouche. Ces plans d'eau sont identifiés comme tels au poste d'enregistrement ou près du lieu de pêche.

Dans ces cas, pour la pêche à la mouche, vous devez respecter les règles suivantes :

- La ligne à mouche (soie) doit être non lestée et montée sur une canne conçue à cette fin.
- Un maximum de 2 mouches peut être attachées à cette ligne et celle-ci ne doit pas être une ligne à cœur métallique.
- La mouche ne doit pas être appâtée, à moins d'indication contraire.

Composition de la mouche

- La mouche peut être garnie de soie, de clinquant, de laine, de tissus, de fourrure, de plumes ou d'autres matières semblables.
- Les tubes en métal (laiton, cuivre, aluminium) ou en plastique peuvent faire partie de la mouche, de même que l'épingle droite.
- Les tiges Waddington sont autorisées mais les yeux et les têtes métalliques sont interdits;
- La mouche ne doit pas être munie d'un dispositif tournant ou ondulant ni de poids qui la font couler;

Taille maximale des hameçons

La mouche artificielle peut être composée d'une combinaison d'hameçons et doit tenir compte de la taille maximale autorisée des hameçons. Une telle mouche ne doit jamais avoir plus de 3 pointes.

La figure ci-dessous présente la taille maximale (distance entre la pointe et la hampe) de l'hameçon des mouches artificielles en fonction du nombre de pointes. Il n'y a pas de restriction quant à la longueur de la hampe.



3 pointes

2 pointes

1 pointe

Il est interdit de posséder tout autre équipement de pêche que celui requis pour la pêche à la mouche sur un plan d'eau réservé à ce type de pêche (ou à moins de 100 m de ce plan d'eau), sauf :

- Si l'équipement se trouve dans un véhicule (autre qu'une embarcation) ou un bâtiment.
- Vous ne faites que traverser ou longer des eaux réservées à la pêche à la mouche pour aller pêcher dans d'autres plans d'eau où cet équipement est autorisé.

Dans ce dernier cas, lorsque vous êtes sur le territoire réservé à la mouche vous devez :

- Décrocher tout hameçons autre qu'une mouche artificielle de la ligne,
- Rendre votre canne inopérante en la désassemblant en sections,
- En retirant le moulinet ou en la rangeant dans un étui fermé.

Définition :

***Ligne lestée** : ligne à la mouche à laquelle un poids externe est attaché.

***Ligne à cœur métallique** : ligne à la mouche qui, lorsqu'elle est pliée fermement puis relâchée, demeure pliée.